

## POINT DE PRESSE

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Je voudrais, au nom de Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, le **Dr Eugène AKA AOUELE**, vous souhaiter la bienvenue au Centre des Opérations d'Urgence de Santé Publique et vous remercier pour votre présence à cette rencontre.

Ce point de presse vise à vous présenter la situation de l'épidémie de dengue en Côte d'Ivoire et les mesures préventives pour éviter cette maladie dont l'épicentre est le district sanitaire de Cocody-Bingerville.

### **Qu'est-ce que la dengue et comment se transmet-elle ?**

La dengue est une maladie virale provoquée par des virus du même nom, transmis à l'homme par la pique de moustiques infectés. Il s'agit de moustiques zébrés (de couleurs blanc noir) communément appelés moustiques tigres, qui piquent pendant la journée surtout entre 16 heures et 18 heures.

### **Quels sont les symptômes de la dengue ?**

La dengue se manifeste par les signes suivants :

- une fièvre associée ou non à :
- des maux de ventre ;
- des maux de tête ;
- des vomissements persistants ;

- des douleurs aux articulations ;
- une fatigue intense.

Dans certains cas, le malade peut saigner et en mourir.

### **Quelle est la situation actuelle de la dengue dans notre pays ?**

Depuis le début de l'année 2019, la Côte d'Ivoire fait face à cette épidémie de dengue. A la date du vendredi 3 mai 2019, nous avons dénombré 78 cas confirmés dont 2 décès. Ce sont des cas localisés essentiellement dans les communes de Cocody, Bingerville et Abobo.

Face à cette situation le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a entrepris les actions suivantes :

- la déclaration de l'épidémie à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- l'activation du Centre des Opérations d'Urgence de Santé Publique avec la tenue de réunions hebdomadaires de coordination de la gestion de l'épidémie ;
- la diffusion de directives sur la maladie aux Directions Régionales et Départementales de la Santé ;
- l'investigation épidémiologique et entomologique systématique autour de tous les cas détectés ;
- le renforcement de la surveillance épidémiologique ;
- la recherche active des cas dans les districts sanitaires touchés ;
- la prise en charge gratuite des cas ;

- la sensibilisation des populations à travers les mass média et la communication de proximité.

Pour éviter la propagation de la maladie, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique recommande à la population les mesures suivantes :

- Vider les retenues d'eau après chaque pluie ;
- Assécher les eaux stagnantes ;
- Eviter de garder non couverts les récipients contenant de l'eau ;
- Se débarrasser des objets usagers qui favorisent la présence et la reproduction des moustiques, notamment les casseroles, les canaris, les vieux pneus ;
- Changer tous les deux à trois jours l'eau des pots de fleur ;
- Désherber les alentours des maisons, surtout éviter les plantations de bananiers en agglomération ou tout autre arbre à feuilles engainantes comme l'arbre du voyageur ;
- Mettre des grilles anti-moustiques aux portes et fenêtres des maisons ;
- Porter des vêtements qui couvrent le corps ;
- Dormir le jour comme la nuit sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide ;

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique compte sur les populations pour le respect et la mise en œuvre de ces

mesures qui devraient permettre d'éviter la propagation de cette épidémie.

Il recommande, par ailleurs, que devant tout cas de fièvre associé ou non à d'autres symptômes, il faut éviter l'automédication et se rendre immédiatement dans le centre de santé le plus proche.

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique demande la contribution de tous et de chacun.

Pour toute information, appeler le **143 ou 101**

Je vous remercie.

**Pr BENIE BI Vroh Joseph, Directeur de l'INHP**